

Monsieur le Maire lit à l'Assemblée la lettre de Monsieur Marcel MARTIN, Maire de NANCY, Président du Groupement Communal pour la réalisation rapide de la RN 4 à quatre voies.

Il est demandé une subvention de 10 Francs par millier d'habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Une subvention de 20 Francs sera versée au groupement communal pour la réalisation rapide de la RN 4 à QUATRE VOIES.

Le crédit nécessaire sera inscrit à l'article 657 du budget supplémentaire 1975.